

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 juin 2026

Le cinq juin deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ORSET Paul, maire	
Date de convocation : 27 mai 2026	Date d'affichage : 27 mai 2026
Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc - MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo	
Absent(s) : MONOD Philippe	
Procurat(s) : MONOD Philippe donne pouvoir à THEVENET Dominique	
Secrétaire de séance : CICLET Laury	

Ordre du jour :

- 1 Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal et élection du secrétaire de séance
- 2 Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal par délibération n° 2026-12 du 26/03/26
- 3 Rapports des commissions municipales
- 4 Election des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs en septembre 2026
- 5 Subventions aux associations
- 6 Questions diverses

En préambule, monsieur le maire explique les différents modes de scrutin admis pour délibérer en conseil municipal.

Le scrutin ordinaire : Par principe, les votes des délibérations du conseil municipal ne sont soumis à aucun formalisme particulier. Communément, les élus procèdent à un vote à main levée.

Deux modes formalisés de scrutins sont prévus par le CGCT :

Le scrutin public : le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Avec le mode de scrutin public il est nécessaire de formaliser le sens du vote ce qui n'est pas une obligation en scrutin ordinaire.

Le scrutin secret : Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame. Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Cependant, le conseil municipal peut, à l'unanimité, renoncer au scrutin secret pour les nominations ou présentations, sauf si les textes l'imposent expressément. Le maire ne peut pas décider seul de procéder au scrutin secret.

1/ Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal et élection du secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2026 est approuvé et CICLET Laury est élue secrétaire de séance.

2/ Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal par délibération n° 2026-12 du 26/03/26

Pas de décision depuis le dernier conseil.

3/ Rapports des commissions municipales

Commission urbanisme :

Lors des rencontres en mairie et durant 'l'université des maire' organisée par l'ADM74, l'EPF 74 a donné des informations sur tous les organismes qui peuvent être sollicités en matière d'aménagement du territoire. Des visites de conformité ont été effectuées et une rencontre a eu lieu avec le président de la copropriété du clos des Noisetiers.

Bâtiment DERM : une rencontre a eu lieu pour rendre compte de l'avancement du dossier.

Commission communication :

Proposition d'organiser une cérémonie lors de la fête des mères pour les parents ayant eu un enfant dans l'année. Faire le lien avec l'école.

Fête de la musique : Mise en place le matin de la scène. Musique : La brise. La déclaration Sacem a été faite. Buvette et restauration avec les lutins.

Commission scolaire :

Le recrutement pour le remplacement de Valérie est en cours.

Les différentes cérémonies de fin d'année (distribution d'une calculatrice aux CM2 qui entre en 6^e/départ de Valérie) sont à organiser.

Commission eau :

L'eau sur la commune est gérée par le syndicat bellefontaine semines (SMEBS). Aujourd'hui, l'approvisionnement en eau sur la commune reste fragile en période de sécheresse. Des solutions de renforcement sont à l'étude, ce sera un sujet primordial pour les années à venir.

Commission finance :

Une rencontre avec le conseiller aux décideurs locaux (CDL) aura lieu le 17 juin à 9h30.

Domaine communal :

Lors de la rencontre du 26/05 l'ONF a indiqué que le projet de la plantation sur la parcelle en bas du chemin des Pareuses est subventionnable de 60 à 100%. Le coût moyen de plantation est de 1500€/hectare (sont compris 1 nettoyage et 2 entretiens-débroussaillage). Le conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet. Une demande sera faite à l'ONF concernant le choix des essences.

Le devis 2026 pour bornage des bois communaux et débroussaillage est accepté par l'ensemble des conseillers.

Commission bâtiments communaux :

Fin de chantier du toit de la mairie jeudi 11/06. Réception du toit prévu mardi soir.

Le remplacement des luminaires de la bibliothèque est terminé.

Le chauffe-eau de l'appartement au-dessus de l'école a été changé.

Ecole : mise à jour en cours des devis pour le toit de l'école afin d'envisager un lancement des travaux à l'été 2027.

Etude en cours pour l'aménagement de la salle des archives à l'étage de la mairie. (éclairage – chauffage et sanitaire)

Commission voirie :

Lotissement « le pré à Ouis' » : début des travaux de viabilisation : l'évacuation gravitaire des eaux pluviales est finalement possible et l'entreprise effectue le busage du fossé sur quelques mètres à la sortie du lotissement.

Arbre mort en bord de route à Botesse : le propriétaire a été contacté.

Commission informatique :

Concernant le réseau internet de l'école, les institutrices demandent un réseau Wifi. Plusieurs devis ont été reçus : Premice 1500€ : Premium 2 bornes wifi 199€ x2.

Premium nous propose également de passer à la fibre (69€/mois) : le conseil municipal valide ce devis.

Etude en cours pour raccorder la mairie, la salle des fêtes et salle 1er étage via des câbles + bibliothèques et économiser un abonnement.

Réunion du syane : Présentation et élection du comité. Possibilité de leur demander un audit.

Défense sécurité :

La commission se charge de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

4/ Election des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs en septembre 2026

Le maire a rappelé que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Thevenet Dominique, Nicloux Isabelle, Passerat Morgan, Mauberger Léo.

Il a rappelé qu'en application du code électoral les délégués et les suppléants sont élus séparément et que le conseil municipal de Clermont doit élire : UN délégué et TROIS suppléants.

Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Election du délégué : Après dépouillement du premier tour de scrutin, ORSET Paul a obtenu 11 voix, a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants : Après dépouillement du premier tour de scrutin, MUGNIER Patricia a obtenu 11 voix a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat. CICLET Laury a obtenu 11 voix a été proclamée

élue et a déclaré accepter le mandat. TARDY Loïc a obtenu 11 voix a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

5/ Subventions aux associations

Une subvention ne peut pas être accordée à une association qui n'en a pas formellement fait la demande. Toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une collectivité territoriale s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain (CER) :

L'attribution d'une subvention doit correspondre à un « intérêt public local »,

La collectivité doit respecter un principe d'égalité de traitement entre les associations, sans discrimination. Elle dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention. Elle n'a le plus souvent pas à justifier sa décision. Il n'y a aucun droit acquis à la subvention ni à son renouvellement.

Suite à la présentation des différentes demandes de subventions reçues en mairie, le conseil municipal DECIDE de verser des subventions aux associations selon la liste ci-dessous :

Nom	Montant en €
Nature et Terroirs - La Balme de Sillingy	200
Lutins du château - Clermont	700
Le Pont des Z'arts - Seyssel	100
Arc-En-Ciel - Seyssel	100
SEPas Impossible (sclérose en plaque) - Saint-Jorioz	100
Etoile Sportive Chilly	500
FEDERATION SPORTIVE DU VAL-DES-USSES	400
Service d'entraide familiale - Seyssel	150
Clin d'œil - Clermont	2 500
Tennis Club - Seyssel Corbonod	100

10/ Questions diverses

Voir pour intervention sur une fenêtre de l'école / commission bâtiment

Les travaux du four à pain avancent (crépis intérieur réalisé).

Après discussion autour du fauchage des chemins avant l'été, il a été décidé de contacter l'entreprise Duclos pour avancer la coupe.

Prévoir un tour des fossés – Contacter le CERD pour la zone hors village.

Voirie : demande au département pour combler les trous dans la chaussée route de Rumilly.

Déboisement sous les pylônes : le chemin privé dans les bois du château a été abîmé.

Distribution de la liste des commissions thématique de la CCUR. Election des représentants au prochain conseil.

Déchets ménager : les déchets ménagers sont à amener à la déchetterie de Frangy ou Seyssel et en aucun cas à déposer à côté des conteneurs. Pour le respect de tous, des habitants et de l'agent technique.

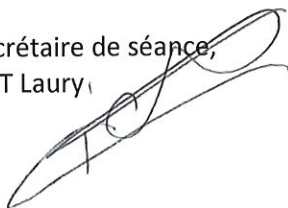
Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 02 juillet.

Séance levée à 22h30

Liste des délibérations

N°	Objet	Vote
DELIB 2026-30	Election des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs en septembre 2026	Approuvée
DELIB 2026-31	Subventions aux associations	Approuvée

Le secrétaire de séance,
CICLET Laury




Le Maire,
ORSET Paul

